

STRATÉGIE RSE

RUGBY CŒUR 2023

0 PRÉAMBULE – RUGBY AU CŒUR ET SA VOCATION

La France accueillera la 10^{ème} Coupe du Monde de Rugby de l'histoire, du 8 septembre au 21 octobre 2023. 48 matchs seront répartis sur les 9 stades de la compétition, pour 45 jours de fête au cœur des territoires.

Au sein de France 2023, l'une de nos priorités est de faire de cette Coupe du Monde un **événement différent**. Différent comme le rugby, qui est un sport à part : « *le seul sport où on se rencontre, alors qu'ailleurs on se croise* » comme le disait Lucien Mias.

*

La Coupe du Monde de Rugby 2023 sera un événement capable de **reconnecter les Hommes**, de **créer du lien et de la cohésion** parmi les Françaises et les Français. Nous souhaitons laisser une trace durable, et nous inscrire pleinement dans une **dynamique citoyenne et sociale**, plus que jamais nécessaire, afin de contribuer à relever les défis auxquels notre société est confrontée.

L'une des premières initiatives du Comité d'Organisation France 2023 a été de créer un Fonds de Dotation : *Rugby au Cœur*. Présidé par Jean-Pierre Rives, légende du sport français, ce Fonds souhaite **associer les acteurs économiques français (TPE, PME, ETI) à des projets locaux à fort impact social** et répondant à des critères de sélection inspirés de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Alimenté par les dons des mécènes, *Rugby au Cœur* investira les sommes récoltées dans des projets **à forte valeur sociale ajoutée**. Ces projets auront pour fil rouge le rugby, et seront portés par des acteurs au service de l'intérêt général, partout en France.

*

Dans cette optique, nous avons élaboré une **stratégie RSE** qui servira de référentiel commun aux différents acteurs du Fonds de Dotation *Rugby au Cœur*.

Les fonds récoltés serviront à **financer des actions RSE en lien avec la vision et l'ambition du Comité d'Organisation**, et permettront de couvrir les frais de fonctionnement de *Rugby au Cœur*.

Le modèle de financement de Rugby au Cœur repose exclusivement sur les dons détaillés ci-après.

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DU FINANCEMENT RUGBY AU CŒUR

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE :

Mise à disposition d'une prestation de service pour le fonctionnement du Fonds de Dotation ou le développement d'un projet



MÉCÉNAT EN NUMÉRAIRE :

apport d'un montant en numéraire (en argent)

RUGBY CŒUR 2023



MÉCÉNAT EN NATURE :

Donner ou mettre à disposition des biens au profit d'un projet

0 LA GOUVERNANCE

LE QG DE RUGBY AU CŒUR

Le **QG** a pour vocation de constituer le Club des Mécènes et de coordonner la collecte des dons. Il définit par ailleurs la stratégie RSE du Fonds de Dotation, et s'assure que les dossiers des bénéficiaires soient en conformité avec cette dernière.

LES COMITÉS LOCAUX DE COORDINATION

Présents dans chaque région, les **Comités Locaux de Coordination (CLC)** sont les relais du Fonds de Dotation dans les territoires. Ils sont chargés de détecter des projets, de les faire remonter au QG et de suivre leur développement *a posteriori*.

▪ COMPOSITION

14 Comités Locaux de Coordination (CLC) seront créés dans chacune des 14 Ligues régionales, en France métropolitaine et en Outre-mer.

Un CLC est composé de quinze personnalités locales, issues du monde du rugby, du tissu économique et des collectivités territoriales. Trois « familles » qui seront **des acteurs fondamentaux de la réussite de la Coupe du Monde de Rugby 2023**.

La composition des CLC sera validée par le Comité d'Organisation France 2023 et la Fédération Française de Rugby.

■ MISSION

Les CLC auront pour mission de **détecter les projets** pour les faire remonter au QG de *Rugby au Cœur*. Ils mobiliseront également les interlocuteurs dans les territoires pour la promotion du Fonds.

Les CLC sont également chargés de promouvoir et d'animer les territoires autour de la Coupe du Monde et de ses projets, dont le Fonds de Dotation *Rugby au Cœur*. Dans cette optique, il est chargé de **faire le lien entre les porteurs de projets et les entités rugby**.

■ FONCTIONNEMENT

Les CLC présélectionneront des projets sur la base des éléments posés dans la présente stratégie, et les feront remonter au sein du QG de *Rugby au Cœur* ;

Afin de faciliter le contact, un **interlocuteur doit être désigné** par le Comité Local pour s'occuper des relations publiques.

LE COMITÉ D'ENGAGEMENT

Le **Comité d'Engagement** a la charge de sélectionner les actions à soutenir, sur la base des propositions du Conseil d'Administration de *Rugby au Cœur*.

Le Comité d'Engagement compte **six membres-bénévoles**, nommés pour 1 an par le Conseil d'Administration de *Rugby au Cœur*, et désignés sur leurs compétences dans leurs domaines respectifs (rugby, RSE, social, caritatif...). Une attention particulière sera apportée à l'équité territoriale, sans favoriser de thématiques.

Le Comité d'Engagement doit également veiller à la cohérence d'ensemble de *Rugby au Cœur*.

La présidence du Comité d'Engagement est désignée par le Conseil d'Administration de *Rugby au Cœur*.

0 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ D'UN PROJET

Pour qu'un projet soit éligible, il doit respecter trois critères :

- Être porté par un acteur spécifique ;
- Satisfaire au moins un de nos 5 engagements ;
- Présenter un lien avec le Rugby

▪ LES PORTEURS DE PROJETS

Les projets éligibles au financement de *Rugby au Cœur* pourront être portés par :

- Les collectivités territoriales : villes & métropoles, départements, régions ;
- Les associations loi 1901, reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général ;
- Les acteurs du monde du rugby : FFR, LNR, ligues régionales, comités départementaux, clubs professionnels ou amateurs.

▪ NOS ENGAGEMENTS

Rugby au Cœur a identifié 5 axes prioritaires que nous nous engageons à défendre au travers de nos actions.

Pour être présenté au Comité d'Engagement, un projet doit donc satisfaire au moins un des axes suivants :

- **Le développement durable & l'éco-responsabilité** (*dépollution d'un stade de rugby, limitation de l'empreinte carbone d'une équipe de rugby...*)
- **L'égalité des chances** (*promotion du rugby dans les QPV, rachat d'équipements en cours de saison...*)
- **Le handicap** (*sport-santé, promotion du rugby-fauteuil*)
- **L'égalité femmes-hommes & la lutte contre toute forme de discrimination** (*section de rugby féminin, financement de maraudes...*)
- **L'éducation** (*sensibilisation aux bienfaits du rugby dans les écoles, conférence sur l'histoire du rugby...*)

▪ LIEN AVEC LE RUGBY

Enfin, les projets doivent avoir un lien plus ou moins proche avec le Rugby :

- La pratique du rugby en tant qu'activité sportive *stricto sensu* ;
- Le rugby comme activité pédagogique à des fins éducatives ;
- Le rugby comme moyen de connexion et de partage avec différents acteurs ;
- Les vertus du rugby.

Enfin, pour matérialiser ce lien, les projets doivent être parrainés **par une entité affiliée à la Fédération Française de Rugby.**

0 LE FONCTIONNEMENT

Dès réception, les dossiers **seront examinés par le QG de Rugby au Cœur et par les Comités Locaux de Coordination**, qui s'assureront du respect des critères d'éligibilité détaillés ci-dessus.

Le délai d'instruction maximum des dossiers, après réception par voie électronique ou postale, est de **1 mois**. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les dossiers complets et cohérents seront transmis au Comité d'Engagement, qui jugeront en totale indépendance du bien-fondé des projets, en se basant sur **l'équité territoriale et l'effectivité prévisionnelle**. Tout rejet d'un dossier devra faire l'objet d'une motivation. Par ailleurs, tout dossier rejeté pourra être représenté une nouvelle fois.

